

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021

En la salle du Conseil de la Mairie, à 17 heures, présidée par Madame Brigitte BRESC, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs les adjoints : Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO,

Mesdames les conseillères municipales : Gyslaine DAHON, Aline TOESCA.

Messieurs les conseillers municipaux : Patrick ANGELMANN, Christian PRADIER.

ABSENTE : Madame Anne GACOIN.

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 04.

Madame Gyslaine DAHON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1°- Vote du huis-clos

La situation exceptionnelle liée au COVID-19 fait que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, le huis-clos de cette séance du conseil municipal est voté à l'unanimité.

2°- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 06/2021 en date du 08/04/2021 : avenant n°1 à la convention d'opération n° 4534 pour l'aménagement d'une structure d'accueil et d'information conclue entre la commune et le Parc National du Mercantour modifiant la durée et les modalités d'exécution.
- Décision n° 7/2021 en date du 08/04/2021 : avenant n°2 à la convention d'application conclue entre la commune de Saorge et le Parc National du Mercantour le 05 décembre 2016 modifiant la date d'effet et la durée de validité.

3°- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2020.

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le compte-rendu du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

4°- Demandes de subventions au Conseil Départemental et demandes de fonds de concours à la CARF pour divers travaux et acquisitions.

- Réfection du mur de soutien du jardin d'enfants

Le montant total des travaux à 51 479,57 € HT.

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter de la CARF un fonds de concours de 50% correspondant à la part restant à la charge de la Commune hors la TVA.

Montant total des travaux Hors taxes	51 479,57 €
Fonds de concours CARF	12 466,03€
Subvention du Conseil Départemental : 51,459 %	26 547,49 €
Part communale	12 466,05 € + TVA : 10 295,92 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Acquisition d'une nouvelle bâche pour le festin

Le montant de la bâche, réalisée sur mesure, est de 17 615,55 € HT.

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de 60% auprès du Conseil Départemental et de la CARF un fonds de concours de 50% correspondant à la part restant à la charge de la Commune hors la TVA.

Montant total de l'acquisition :	17 615,55 € HT
Fonds de concours de la CARF : 50 % de la part communale	3 523,00 €
Subvention du conseil départemental : 60 %	10 569,33 €
Part communale	3 523,22 € + TVA : 3 523,11 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Achat de parcelles pour la revalorisation de l'oliveraie.

Madame le Maire expose à l'assemblée l'opération qui débute par l'acquisition de terrains pour un montant de 7 000,00 €.

Madame le Maire propose de solliciter un fonds de concours de la CARF.

Montant total des opérations	7 000,00 € HT
Fonds de concours de la CARF : 50 % de la part communale	3 499,00 €
Part communale	3 501,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Achat de terrain à Monsieur Stucker

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°71/2020 du 09 décembre 2020 relative à l'achat de la parcelle de terrain cadastrée D 1294, contiguë à l'aire de stationnement quartier de la Madone, appartenant à M. Franck STUCKER, d'un montant de 6 600,00 €.

Madame le Maire propose de solliciter un fonds de concours de la CARF.

Montant de l'acquisition :	6 600,00 €
Fonds de concours de la CARF : 50 % de la part communale	3 299,00 €
Part communale	3 301,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Travaux de réfection du premier étage de la mairie.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de réaménager les bureaux existants, d'effectuer la réfection de la salle du Conseil Municipal et du couloir.

Le montant des travaux est de 8 105,00 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter un fonds de concours de la CARF.

Montant total des travaux :	8 105,00 €
Fonds de concours de la CARF : 50 % de la part communale	4 052,49 €
Part communale	4 052,51 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5° - Subventions aux associations.

Monsieur Piolat présente le projet d'attribution des subventions aux associations.

Certaines associations avaient reçu des subventions l'année dernière mais n'ayant présenté aucune demande cette année, elles ne peuvent pas en recevoir.

Le projet d'attribution des subventions accordées aux associations est :

Amicale des Sapeurs Pompiers :	200,00 €
Association Spirale Entr'aide et service :	200,00 €
Coopérative scolaire de l'école de Saorge :	500,00 €
Amis de la musique à Saorge :	3 000,00 €
Amis du rail azuréen :	200,00 €
AAPE FONTAN SAORGE :	200,00 €
Association la Sauce	100,00 €
Maison de santé Pluridisciplinaire de Breil-sur-Roya	867,56 €
TOTAL	5 267,56 €

Monsieur Piolat précise qu'il ne prendra pas part au vote concernant l'association à laquelle il appartient.

Après avoir procédé aux votes, association par association, le conseil municipal adopte le budget accordé aux associations à l'unanimité des votants.

Le montant total de 5 267,56 € est inscrit au budget de la commune (compte 6574).

6° - Vote des taux de contributions directes.

Madame le Maire fait remarquer que les taxes locales n'ont pas été augmentées depuis une trentaine d'années et que la commune a fait de nombreux travaux. Afin d'augmenter les recettes d'environ 10 000 €, il convient d'augmenter d'environ 1,1% les taux des taxes directes. Madame le Maire propose au conseil municipal les taux et le produit des taxes directes locales pour l'année 2021.

		Produit fiscal attendu
Foncier bâti	21,69 %	86 196 €
Foncier non bâti	49,86 %	11 019 €
Produit fiscal attendu total		97 215 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7° - Vote du budget primitif 2021.

Madame le Maire présente en détail les diverses lignes du budget primitif avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le conseil municipal doit se prononcer sur:

<u>DEPENSES</u> :	- Section de fonctionnement :	832 058,63 €
	- Section d'investissement :	1 120 769,11 €
<u>RECETTES</u> :	- Section de fonctionnement :	832 058,63 €
	- Section d'investissement :	1 120 769,11 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

8° - Nominations et désignations de nouveaux élus au sein des commissions communales et du SDEG suite à la démission de deux conseillers municipaux.

• SDEG : (Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz)

Monsieur Patrick ANGELMAN est élu en qualité de délégué titulaire au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.

Madame Gyslaine DAHON en qualité de déléguée suppléante au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.

• Commission communale d'appel d'offres:

Madame Gyslaine DAHON et Monsieur Christian PRADIER sont élus à l'unanimité en qualité de membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres est à ce jour composée de :

Messieurs FRACASSI, AIPERTO, ANGELMANN membres titulaires,

Madame DAHON, Messieurs PIOLAT et PRADIER membres suppléants.

11° - Informations diverses

- Les poubelles vont changer de place : elles ne seront plus à la place Ciapagne mais l'intégralité des poubelles sera à l'arrière de l'abri-bus qui a été avancé.
- Les containers pour déposer les cartons et le verre vont être changés par la CARF.
- Il y a un projet de composteur municipal qui se situerait au niveau de la descente du jeu de boules. Un point-compost qui serait géré par une association et par un agent communal.
- La station d'épuration est de nouveau en fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18h 05.

Pour procès-verbal de séance, la secrétaire :

Gyslaine DAHON




Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

Brigitte BRESCH


Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

Ange FRACASSI	Jean-Pierre PIOLAT	Dominique AIPERTO
Patrick ANGELMANN	Christian PRADIER	Aline TOESCA

- Commission "études et travaux":

Monsieur Jean-Pierre PIOLAT est élu à l'unanimité.

La commission "études et travaux" est composée de :

Messieurs FRACASSI, AIPERTO, ANGELMANN, PIOLAT.

- Environnement, déchets, développement durable :

Madame Aline TOESCA est élue à l'unanimité.

La commission "environnement, déchets, développement durable" est composée à compter de ce jour comme suit : Mesdames DAHON, GACOIN et TOESCA , Monsieur PRADIER.

- Action sociale:

Madame Gyslaine DAHON est élue à l'unanimité.

La commission communale "action sociale" est composée à compter de ce jour comme suit : Mesdames DAHON, GACOIN, TOESCA et Monsieur PRADIER.

9° -Vente de la parcelle communale D 841 à un particulier.

Madame le Maire rappelle avoir reçu une demande d'acquisition de la parcelle D841 par un particulier qui en a proposé 5 000 €. Cette parcelle avait été achetée par la commune pour en faire un parking mais la zone étant rouge, aucune construction n'est possible.

Le matin du conseil municipal du 19 mars un autre particulier avait demandé à consulter l'appel d'offre de la mairie au sujet de cette vente se disant intéressé.

Renseignements pris, la commune a le droit de vendre de gré à gré jusqu'à 40 000 €.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'accepter la demande d'acquisition et de l'autoriser à signer tous les documents correspondants.

Ces demandes sont votées à l'unanimité.

10° -Plan de financement modificatif des travaux de la chapelle des Pénitents rouges.

Il y a lieu de revoir le plan de financement de la chapelle des Pénitents rouges, l'opération peut être financée à 100% : Le nouveau plan proposé est le suivant :

MONTANT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	FINANCEURS SOLLICITÉS	TAUX	MONTANT HT
Total des dépenses de restaurations extérieures et intérieures (hors lot 3, 4,5 : menuiseries,bois, électricité, lustrerie plomberie, chauffage) 442 035,75 €	Etat (Direction Régionales des Affaires Culturelles PACA)	17,92 %	79 221,92 €
Total des dépenses de restaurations et des aménagements extérieurs et intérieurs (incluant l'ensemble des lots et études complémentaires) 510 175 €	Conseil départemental des Alpes Maritimes (Dispositif patrimoine religieux)	38,40 %	195 953,08 €
	Conseil Régional (CRET CARF)	46,06 %	235 000 €
	Commune de Saorge et CARF (fonds de concours)	0 %	0 €
TOTAL PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION 510 175 €	TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITÉES	100,00 %	510 175 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.